

**DRAT**

COMPETENCES – FORMATIONS  
ANALYSES – CONSEILS



*Le risque zéro n'existe pas.  
Nous progressons et innovons ensemble pour la sécurité  
et l'hygiène dans votre entreprise.*

*Le conseil, la réactivité, la rigueur, le professionnalisme  
et une grande souplesse d'organisation.*

*Découvrez nos formations.*

*Nous restons à votre écoute pour d'autres formations  
spécifiques à votre entreprise.*



**CERTIFICATION CACES « AMT Formations »  
PAR BUREAU VERITAS (FR022490-1)**

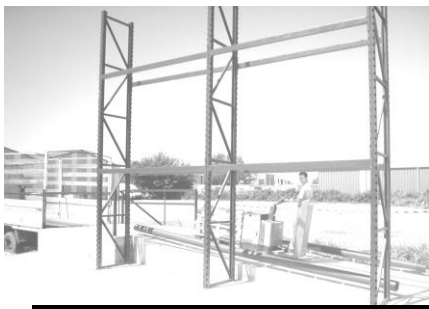
**HABILITATION INRS SST « AMT Formations » -N° 1359046/2017/SST-01/O/08**

**HABILITATION INRS ACTEUR PRAP IBC « AMT Formations » -**

**N°2635/2013/PRAPIBC-1/08**

**HABILITATION POUR EFFECTUER LES FORMATIONS « CERTIPHYTO »**

**CENTRE D'EXAMEN AIPR**



**C.P.F  
Compte Personnel  
de Formation**

**AMT Formations**

Siège social : 2, Rue Diderot – 30300 Beaucaire

☎ 04.66.59.49.67 - 06.12.91.73.53

E-mail : [amt.formations@hotmail.fr](mailto:amt.formations@hotmail.fr)

N° de déclaration d'activité : 913.002.620.30

enregistré auprès du préfet de région Occitanie

SIRET : 488.815.622.00011. 8559A

**DRAT Compétences - Formations**

Siège social : 57 draille Saint-Georges 13150 TARASCON

☎ 04.90.91.03.22 – 06.12.91.73.53

E-mail : [dratformations@hotmail.com](mailto:dratformations@hotmail.com)

N° de déclaration d'activité : 93.13.15136.13

Enregistré auprès du Préfet de Région PACA

SIRET : 439.281.205.00021. 9499Z

# CODE DU TRAVAIL

## **Principaux articles en résumé :**

### **Art.L.4121-3 ( Evaluation des risques ) Ancien Art. R230-1**

L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en oeuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

### **Article R.4741-1 ( Evaluation des risques pénalité ) Ancien Art. R 263-1**

Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques, dans les conditions prévues aux articles R. 4121-1 et R. 4121-2 , est puni de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe.

La récidive est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15 du code pénal .

### **Article L4121-3-1 (Fiche d pénibilité) - Partiel**

Pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels déterminés par décret et liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur sa santé, « l'employeur consigne dans une fiche, selon des modalités déterminées par décret, les conditions de pénibilité auxquelles le travailleur est exposé, la période au cours de laquelle cette exposition est survenue ainsi que les mesures de prévention mises en œuvre par l'employeur pour faire disparaître ou réduire ces facteurs durant cette période. Cette fiche individuelle est établie en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3. Elle est communiquée au service de santé au travail qui la transmet au médecin du travail. »

### **Article L4121-1 : Stress et risques psychosociaux**

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

### **Article R.4512-6 (plan de prévention) ancien Art R237-7**

Au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable, les chefs des entreprises utilisatrice et extérieures procèdent en commun à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, installations et matériels.

Lorsque ces risques existent, les employeurs arrêtent d'un commun accord, avant le début des travaux, un plan de prévention définissant les mesures prises par chaque entreprise en vue de prévenir ces risques.

### **Article.L.4741-1 Manquement aux règles de sécurité**

Est puni d'une amende de 3 750 euros, le fait pour l'employeur ou son délégué de méconnaître par sa faute personnelle les dispositions suivantes et celles des décrets en Conseil d'Etat pris pour leur application :

- 1° Titres Ier, III et IV ainsi que section 2 du chapitre IV du titre V du livre Ier ;
- 2° Titre II du livre II ;
- 3° Livre III ;
- 4° Livre IV ;
- 5° Titre Ier, chapitres III et IV du titre III et titre IV du livre V ;
- 6° Chapitre II du titre II du présent livre.

La récidive est punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 9 000 euros.

L'amende est appliquée autant de fois qu'il y a de salariés de l'entreprise concernés indépendamment du nombre d'infractions relevées dans le procès-verbal prévu à l'article L. 8113-7.

### **Article L.4532-9 (BTP)**

Sur les chantiers soumis à l'obligation d'établir un plan général de coordination, chaque entreprise, compris les entreprises sous-traitantes, appelée à intervenir à un moment quelconque des travaux, établit, avant le début des travaux, un plan particulier de sécurité et de protection de la santé. Ce plan est communiqué au coordonnateur. Toute entreprise appelée à exécuter seule des travaux dont la durée et le volume prévus excèdent certains seuils établit également ce plan. Elle le communique au maître d'ouvrage.

### **Article L.4141-1 (Former *son personnel*) ancien Art R231-3-1**

L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.

### **Article L.4141-2 ( Former *son personnel* ) ancien Art R231-3-1**

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

- 1o Des travailleurs qu'il embauche ;
- 2o Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ;
- 3o Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ;
- 4o A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours.

Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.

### **Art.L.4121-2 ( Obligations de l'employeur ) Ancien Art. R.230-2**

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'article L. 1152-1 ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

### **Art. L.4121-4 (Sécurité des salariés formations) Ancien Art.R230-3**

Lorsqu'il confie des tâches à un travailleur, l'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, prend en considération les capacités de l'intéressé à mettre en œuvre les précautions nécessaires pour la santé et la sécurité.

### **Article L 4122-1 Obligations du salarié. Ancien R 230-3**

Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

Les instructions de l'employeur précisent, en particulier lorsque la nature des risques le justifie, les conditions d'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection, des substances et préparations dangereuses. Elles sont adaptées à la nature des tâches à accomplir. Les dispositions du premier alinéa sont sans incidence sur le principe de la responsabilité de l'employeur.

**Article L 4131-1 : (*danger grave et imminent*) ancien *Art R.231-8***

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer d'une telle situation.

L'employeur ne peut demander au travailleur qui fait usage de son droit de retrait de reprendre une activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité de protection.

**Article R.4515-4 (protocole de chargement et déchargement)**









Les opérations de chargement ou de déchargement font l'objet d'un document écrit, dit « Protocole de sécurité », remplaçant le plan de prévention










**Article R4722-16 (*bruit*) ancien *Art R232-8-7***








L'inspecteur ou le contrôleur du travail peut demander à l'employeur de faire procéder à un mesurage de l'exposition au bruit par un organisme accrédité dans ce domaine, en vue de s'assurer du respect des obligations relatives à la prévention des risques d'exposition au bruit prévues par le titre III du livre IV










**Art. R. 4541-11. (Médecin du travail) ancien *Art R231-69***

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail et de l'agriculture précise les recommandations à faire au médecin du travail, notamment pour lui permettre d'exercer son rôle de conseiller de l'employeur pour l'évaluation des risques et l'organisation des postes de travail .











1	<p><b>Evaluation des risques : Document Unique</b> Sensibiliser votre personnel aux équipements de sécurité (Code du travail : Art. L.4121-2 &amp; Art. L.4121-3 ).</p>	
2	<p><b>Accompagnement MASE et audit</b> <b>Accompagnement ISO 9001 : Management Qualité</b> <b>Accompagnement ISO 14001 : Management Environnement</b> <b>Accompagnement ISO 18001 : Management Santé et Sécurité</b> <b>Accompagnement OHSAS : Référentiel sécurité de l'entreprise</b></p>	
3	<p><b>Les plans de prévention avec les sociétés extérieures :</b> Règles et procédures de sécurité en vigueur par les intervenants. <b>Education du regard :</b> Sensibilisation à la détection des anomalies sécurité <b>Permis feu - Protocole de sécurité :</b> chargement et déchargement</p>	
4	<p><b>Sauveteur Secouriste du Travail &amp; PSC 1</b> Protéger, examiner, faire alerter et secourir Les entreprises doivent compter des secouristes au sein de leur personnel.</p>	
5	<p><b>Gestes et Postures - PRAP</b> Apporter une sensibilisation aux salariés exerçant une activité physique sur les risques de déformation du corps humain provoqués par des attitudes incorrectes.</p>	
6	<p><b>Incendie de Sécurité – A.R.I. – R.I.A.</b> ► Lutte contre le feu n°1 - Equipier de 2<sup>ème</sup> Intervention ► Evacuation des personnes</p>	
7	<p><b>Sensibilisation des risques de chantiers</b> <b>Sécurité sur les chantiers niveaux I et niveau II</b> <b>Audit chantier sécurité</b></p>	
8	<p><b>Risques chimiques</b> Sensibilisation aux risques des produits chimiques utilisés en entreprise</p>	
9	<p><b>E.P.I. : Equipement de Protection Individuel.</b> <b>EPI Spécifiques :</b> travail en hauteur, harnais, bruit, élagage et tronçonnage...</p>	






	<p align="center"><b><u>ENVIRONNEMENT</u></b></p> <p><b>Développement durable :</b> C'est l'équilibre entre la gestion économique durable, le respect de l'environnement et le progrès social.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Protection de l'environnement et efficacité énergétique</li> <li>► Bilan carbone</li> <li>► Construction durable</li> <li>► Eco-achats</li> <li>► Ecoconception</li> <li>► Label NF services</li> </ul>	
10		
11	<p><b>Tri Sélectif</b> <b>Sensibilisation à l'environnement - Gestion des déchets</b> Reconnaître les types de déchets. Prendre les précautions nécessaires en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.</p>	
12	<p><b>Habilitations électriques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Formation Electricien et non electricien : <b>BO-HO – BS - BE</b></li> <li>► Formation Electricien et non electricien : <b>BC. BR. B1. B2 à HC</b></li> <li>► Lecture et formation aux schémas électriques</li> </ul>	
13	<p><b>Habilitations gaz</b> <b>Habilitation amiante</b> <b>Habilitation ATEX</b> <b>Travail en milieu confiné</b></p>	
14	<p><b>Haute et Très haute pression</b> Utiliser en sécurité le matériel de haute et très haute pression</p>	
15	<p><b>Travail en hauteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Echelles, plates-formes, échafaudages</li> <li>► PEMP (nacelle)</li> <li>► Pylônes grandes hauteurs</li> </ul>	
16	<p><b>Echafaudages : R 408</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Réception d'échafaudage</li> <li>► Montage et démontage d'échafaudage</li> <li>► Utilisation d'échafaudage</li> </ul>	
17	<p><b>Ponts roulants : R 423</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Pontiers et élagages</li> <li>► Elingueurs</li> <li>► Vérification des appareils de levage : élingues, crics, palans, etc...</li> </ul>	
18	<p><b>Maîtriser le risque routier</b> Enjeux et facteurs de l'insécurité routière. Evaluation des risques liés à l'entreprise. Maîtriser l'éco-conduite : Nous sommes tous concernés La signalisation routière</p>	




19	<p><b>CHSCT : 3 ou 5 jours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Délégué du personnel</b></li> <li>▶ <b>Analyse des risques</b> : Savoir rédiger un rapport d'accident fidèle et exploitable</li> <li>▶ Utiliser la méthode de l'arbre des causes dans l'analyse des accidents</li> <li>▶ <b>Méthode des 5S et arbres des causes</b></li> <li>▶ <b>Analyse et enquête des causes d'accidents</b></li> </ul>	
20	<p><b>Management &amp; techniques de management</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chef d'équipe ou l'agent de maîtrise.</li> <li>▶ Intégrer la sécurité au quotidien dans votre entreprise.</li> <li>▶ Animer une équipe</li> </ul> <p><b>Cohésion d'une équipe</b> Développer un réel esprit d'équipe par la coopération, la solidarité et la confiance au travers d'activités : Paint Ball, escalade ....</p> <p><b>Gestion du temps</b> : Maîtriser son temps pour optimiser sa performance</p>	
21	<p><b>STRESS</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Risques psychosociaux et fiches de pénibilité</b></li> <li>▶ <b>Compréhension et gestion du stress</b> : Comment retrouver sérénité, vitalité et l'efficacité dans son activité professionnelle.</li> </ul>	
22	<p><b>Mieux communiquer avec son équipe et mieux la comprendre</b> Maîtriser le déroulement d'une réunion : gérer le débat, les différents intervenants, la taille de l'auditoire.</p>	
23	<p><b>Savoir s'exprimer face à ses supérieurs</b> Faire face efficacement aux différentes situations de communication : oser poser des questions, présenter ses idées en allant à l'essentiel et en sachant s'adapter aux interlocuteurs</p> <p><b>Comment améliorer sa communication</b> Maîtriser le déroulement d'une réunion : gérer le débat, les différents intervenants</p>	
24	<p><b>Polyaccidentés</b> Eradiquer les accidents de travail répétitif par la prise de conscience des dangers et de la protection face aux risques.</p>	
25	<p><b>Elaborer le livret d'accueil sécurité</b> Créer le livret d'accueil sécurité qui sera remis à chaque nouvel embauché. Formation des chefs d'équipes à l'accueil sécurité.</p>	



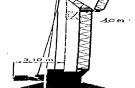
26	<p><b>Informatique : Débutants et confirmés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Windows</b> : Utiliser pleinement Windows pour organiser, gérer et optimiser son ordinateur</li> <li>▶ <b>Internet</b> : Utiliser avec efficacité internet, techniques de recherche</li> <li>▶ <b>Outlook</b> : Logiciel de messagerie Microsoft</li> <li>▶ <b>Word</b> : Acquérir les bases essentielles pour concevoir des courriers, notes et documents</li> <li>▶ <b>Excel</b> : S'initier aux bases de données, concevoir des tableaux</li> <li>▶ <b>PowerPoint</b> : Concevoir des présentations claires et attractives</li> <li>▶ <b>Publisher, Photoshop, Illustrator en initiation.</b></li> </ul>	
27	<p><b>Manipulation en sécurité des outils coupants</b> Tronçonneuse, débroussailleuse, disqueuses, etc.....</p> <p><b>Produits phytosanitaires</b></p>	
28	<p>« <b>CERTIPHYTO</b> » : Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie : « <b>Utilisateur</b> » Connaître les risques liés aux produits phytopharmaceutiques</p>	
29	<p>« <b>CERTIPHYTO</b> » : Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie : « <b>Opérateur</b> » Connaître les risques liés aux produits phytopharmaceutiques</p>	
30	<p><b>Méthode HACCP</b> <b>Sensibilisation en hygiène alimentaire.</b> <b>Sensibilisation aux risques légionelloses</b></p>	
31	<p><b>Réagir face aux agressions, violences et gérer les incivilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Apprendre à prendre sa place et à poser ses limites dans un univers agressif ou violent. –</li> <li>▶ Apprendre les gestes protecteurs en respectant l'autre.</li> <li>▶ Développer la confiance en soi dans des situations de violence.</li> </ul>	
32	<p><b>Transmission des acquis</b> <b>Se préparer à la retraite</b> Prendre le temps de retrouver ses aspirations profondes, éclaircir ses attentes, déterminer ses besoins et aborder les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une nouvelle existence riche et enthousiasmante</p>	
33	<p><b>Entretien individuel annuel</b> Préparation, mise en œuvre et exploitation de l'entretien</p>	
34	<p><b>C.P.F : Compte Personnel de Formation</b> 24 heures par an jusqu'à un pallier de 120 heures, puis 12 heures par an jusqu'à un plafond global de 150 heures</p>	

## CACES & AUTORISATION DE CONDUITE

35	ENGINS DE CHANTIER – R.372 m				
<p><b>Cat.1</b> Tracteur agricole, mini-elle jusqu'à 6 tonnes, mini-chargeuse jusqu'à 4,5 tonnes, machines à peindre les lignes sur les chaussées...</p> 	<p><b>Cat.2</b> Pelles, engins de fondations spéciales, de forage, travaux souterrains...</p> 	<p><b>Cat.3</b> Bouteurs, tracteurs à chenilles....</p> 	<p><b>Cat.4</b> Chargeuses, chargeuses-pelleteuses...</p> 	<p><b>Cat.5</b> Finisseur, machine à coffrage glissant, répandeur de chaux, gravillonneur automoteur, fraiseuse.....</p> 	
<p><b>Cat.6</b> Niveleuse</p> 	<p><b>Cat.7</b> Compacteur</p> 	<p><b>Cat.8</b> Tombereau, tracteur agricole &gt; 50 cv</p> 	<p><b>Cat.9</b> Chariot élévateur de chantier ou tout terrain</p> 	<p><b>Cat.10</b> Porte-engin</p> 	

36	Chariots élévateurs – R.389				
Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	
					

37	PEMP – Nacelle – R.386		
1B	3A	3B	
			

38	Grues Mobiles – R.383 – Cat 1B & 2A	
39	Grues Auxiliaires – R.390	
40	Grues à Tour – R.377M GME – GMA	

41	<p>Accrocheur : P1            Chef de manœuvre : P2            Conducteur des Locotracteurs : P3</p>	
----	--	---

1

## Agent de prévention : Evaluation des risques

### Programme :

- Signalisation. Chutes de plain-pied et chutes de hauteur.
- Manutention manuelle et mécanique.
- Produits dangereux.
- Les risques électriques. Pneumatiques, thermiques.
- Risques liés à la circulation.
- Les risques liés aux effondrements d'objets.
- Les risques engendrés par le bruit, les vibrations.
- Les risques liés au manque d'hygiène, au manque de formation.
- Les risques liés à l'intervention d'une entreprise extérieure.
- Les équipements de protection individuelle

- \* Faire progresser rapidement le niveau de sécurité dans l'entreprise.
- \* Assurer une conformité réglementaire sur les textes fondamentaux du code du travail en hygiène et sécurité.
- \* Apporter les compétences et le soutien nécessaire à l'entreprise en matière d'hygiène et Sécurité.
- \* Définir et attribuer les "missions sécurité".
- \* Définir et mettre en œuvre un plan d'action sécurité
- \* Impliquer et motiver les acteurs sécurité existants.
- \* Rendre autonome la PME dans la gestion quotidienne de la sécurité.
- \* Développer un esprit prévention dans l'entreprise.

**Objectifs :** Permettre aux stagiaires d'acquérir des notions élémentaires de prévention et de protection des personnes et du matériel.

**Moyens pédagogiques :** Documents papiers, Transparents, Vidéo projecteur.

**Personnel concerné :** Tout le personnel de l'entreprise.

**Durée :** 2 à 4 jours. (Suivant la spécificité du matériel et de l'entreprise.)

2

## Accompagnement démarche MASE & ISO

### Programme :

#### **ETAPE 1 : LA PRESENTATION DE LA DEMARCHE A L'ENCADREMENT**

- Présentation de la démarche à l'encadrement.
- Mise en place d'une démarche QHSE dans l'entreprise.
- Une démarche pour quoi faire ?
- Une démarche d'amélioration continue.
- Les pièges à éviter.
- Comment s'engager dans la démarche ?
- Les exigences minimales pour une PME.

#### **ETAPE 2 : LE LANCEMENT DE LA DEMARCHE**

- Choix du référentiel pour la démarche sécurité et qualité.
- Présentation des 2 référentiels
- Engagement de la direction
- Information aux salariés
- Désignation d'un animateur sécurité & qualité
- Planning pour le démarrage des démarches

#### **ETAPE 3 : LA PREPARATION ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL**

- Utilisation des ressources humaines et matérielles.
- Animation et communication
- Plan de prévention.
- Etude sécurité (identification des risques).
- Les outils de suivi du matériel.
- Documents et enregistrements ISO (processus et modes opératoires).
- Veille réglementaire.

#### **ETAPE 4 : LE SUIVI DE LA DEMARCHE.**

- Suivi traduisant l'amélioration continue :
- Actions correctives et préventives.
- Réunion mensuelle avec l'encadrement.
- Communication des résultats aux salariés.

**Objectifs :** Mettre en place les outils de pilotage de la démarche QHSE et comprendre la valeur ajoutée d'un système de management (référentiel MASE-ISO) pour une entreprise

**Durée :** A définir avec l'entreprise



## Les plans de préventions avec Les sociétés extérieures

### Programme :

Le plan de prévention est complémentaire du document unique, il est fondé sur les résultats de l'analyse des risques (en commun EE + EU) pouvant résulter de l'interférence entre les activités, les installations, les matériels, et définit les mesures de protections à prendre.

Le DU pourra parfois s'instruire du retour d'expérience issu de la mise en œuvre du plan de prévention.

Appel d'offres et commande

Réunion et visite préalables

Le plan de prévention

Le protocole de sécurité spécifique aux opérations de chargement et déchargement

La formation du personnel

L'information du personnel

Suivi des interventions

### Objectifs :

A l'issue de la formation les participants :

Devront être en mesure de situer le rôle de vérificateurs des chantiers dans la démarche sécurité.

Seront capables de conduire et de participer à la gestion efficace des chantiers ainsi que le suivi du respect des règles et procédures de sécurité en vigueur par les intervenants.

Seront à même d'améliorer leur comportement et celui des autres.

Intérêt humain et financier : sécurité et fiabilité du PDP bien conduit.

### Moyens pédagogiques :

- Les participants seront mis en situation de jeu de rôle et analyseront les questions clés à poser pour avoir une véritable analyse de risque en commun
- Exposés et discussions étayés de textes illustrés,
- Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

**Durée :** 1 à 2 jours

## Sauveteur Secouriste du Travail

### Programme :

**PERSONNEL CONCERNE :** Tout le personnel de l'entreprise

**PRE-REQUIS :** Aucun.

### PROGRAMME :

1. Situer le SST dans la santé et sécurité au travail
2. Rechercher les dangers persistants pour protéger (la prévention)
3. De « protéger » à « prévenir »
4. Examiner la victime
5. Faire alerter ou alerter
6. De « faire alerter » à « informer »
7. Secourir
8. Situations inhérentes aux risques spécifiques
9. Synthèse et conclusion

**OBJECTIF :** A l'issue de cette formation, les stagiaires doivent être capables :

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident.
- De mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

**MOYENS PEDAGOGIQUES :** Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Mannequin pour exercices pratiques, maquillage, démonstration, études de cas, mise en situation, échange d'expérience sur cas concret entre participants.

Remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés.

### VALIDATION :

- L'évaluation continue, selon des critères définis par l'INRS et portés sur un document national (fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST) permet, si elle est favorable, de délivrer un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

- Ce certificat pour rester valable, impose une formation continue obligatoire. Celle-ci comporte un premier recyclage 24 mois après la formation initiale.

**DUREE :** 2 jours. **RECYCLAGE :** 1<sup>er</sup> recyclage dans les 24 mois qui suivent la formation

**Programme :****Définition et étendue du risque :**

Identification du risque, éléments statistiques.

**Anatomie et pathologies :**

Le squelette, les muscles, les tendons.

La colonne vertébrale, les atteintes à la santé.

**Détecter et évaluer les risques**

Organisation du poste et Exploitation des accidents du travail.

Informations du médecin du travail.

Réglementations et recommandations.

**Prévenir les risques :**

Aménagement du temps de travail, des espaces, des zones de stockage.

Les outils et moyens mécanisés.

La formation du personnel et la surveillance médicale.

**Consignes en cas d'accident :**

Circonstances et causes des accidents

**Objectifs :**

Eviter les accidents du travail dus aux pathologies vertébrales.

Diminuer les risques des accidents du travail.

**Moyens pédagogiques :**

Exercices pratiques avec différentes charges à manutentionner

**Durée :** 1 à 2 Jours

**Programme :****Caractériser le risque :**

- Les éléments de la combustion, le développement.
- La propagation de l'incendie, les classes de feu.

**Les effets de l'incendie :**

- Effets sur l'homme.
- Effets sur le matériel.

**Prévenir l'incendie :**

- Le plan de prévention.
- Eliminer les causes.
- Les moyens de détection.
- Les extincteurs.

**Organiser la défense :**

- les consignes : l'alarme, l'alerte, l'évacuation.
- Les premiers secours en cas de brûlures.

**Lutter contre l'incendie :**

- Comment se servir d'un extincteur, (exercice sur feux secs, gras).
- Les moyens lourds, les installations fixes d'extinction.
- Former et entraîner le personnel dans des conditions réelles.

**Objectifs :**

Permettre aux stagiaires d'acquérir des notions élémentaires de prévention et de Protection des personnes et du matériel.

**Moyens pédagogiques :**

Aires d'intervention pour les exercices, extincteurs, et vidéo.

**Durée :** 1 jour

Demandez le programme : équipier de 2<sup>de</sup> intervention, A.R.I., R.I.A.

## 7

### Sécurité sur les chantiers niveau I

#### Programme :

- ❖ Les réglementations en générale : code du travail, décret du 08/01/1965 et 20/01/1992
- ❖ Le Plan de Prévention Sécurité et le Protocole de Sécurité (PPS / PS)
- ❖ Les différents acteurs de sécurité
  - Inspection du travail, Médecin du travail, CHSCT
  - CRAM, OPPBTP
- ❖ La signalisation
- ❖ La protection collective et/ou individuelle
- ❖ Analyse des risques et moyens de prévention
- ❖ Les principaux registres réglementaires :
  - Protocole de sécurité, permis feu, autorisation de travail...
- ❖ Module pratique
  - Présentation d'un PPS et d'un Plan de Prévention pour analyse
  - Analyse des principaux registres et exemple d'élaboration
  - Recherche, analyse et correction d'un risque

**OBJECTIFS :** A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- Acquérir une bonne approche de la sécurité sur les chantiers et promouvoir la prévention afin de limiter les risques

**MOYENS PEDAGOGIQUES :** Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Echange d'expérience sur cas concrets entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés, étude de cas...

**DUREE :** 1 jour

## 8

### Sensibilisation à l'utilisation des produits chimiques

#### Programme

##### **Accident de travail et maladie professionnelles :**

- Définitions.
- Statistiques.

##### **Classement des substances dangereuses :**

- Propriétés physico-chimiques.
- Identification des produits chimiques (étiquetage, signalisation, fiche de données sécurité, fiches de toxicologie).

##### **Risques liés aux produits chimiques :**

- Produits corrosifs et irritants.
- Produits toxiques et nocifs.
- Produits Réactif.
- Produits cancer hygiène, mutagènes, toxiques pour la reproduction.
- Risques d'incendie ou d'explosion.

##### **Prévention du risque chimique :**

- Sécurité intégrée.
- Protection collective.
- EPI.
- Surveillance médicale.
- Consignes et procédures.
- Règles de stockage.
- Gestion des déchets.

##### **Aspect réglementaire et responsabilités.**

##### **Conduite à tenir en cas d'accident.**

##### **Consignes de sécurité.**

**Objectifs :** Etre capable d'utiliser et de stocker les produits dangereux dans les meilleures conditions de sécurité.

**Durée :** 1 Jour

9

## Sécurité et Prévention au travail E.P.I. : Equipement de Protection Individuel.

### Programme :

#### *Description :*

- Les différents matériels. Les règles de sécurité.
- Les équipements de protection individuelle.
- L'hygiène corporelle et vestimentaire.
- Les conduites à tenir en cas d'accident.
- Les textes réglementaires.

#### *Risques et Prévention :*

- La protection des yeux, la tête, des yeux, des voies respiratoires, des membres...
- Les risques mécaniques (écrasement, cisaillement, etc....)
- Les risques engendrés par le bruit, les vibrations.
- Les risques électriques. Rappel des normes de sécurité.
- Les risques pneumatiques.
- La prévention des incendies (sauf pratique extincteurs)
- Analyse des risques. Effets sur l'homme et sur le matériel.
- Les principes de la prévention. La démarche préventive.

#### Objectifs :

Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité.  
Savoir, déterminer et choisir son équipement de sécurité.

#### Moyens pédagogiques :

Exposés et discussions étayés de textes illustrés,  
Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

Durée : 1 jour

10

## Travailler à l'heure développement durable

### Programme :

#### **1- GENERALITES**

- Les enjeux planétaires du Développement Durable,
- Les racines du Développement Durable,
- La culture du Développement Durable.

#### **2- PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ENTREPRISE**

- La réglementation environnementale,
- Gestion et tri des déchets,
- Gestion des pollutions, des nuisances et des stockages,
- Prévenir les risques environnementaux,
- Les écolabels et les achats responsables,
- Les économies d'énergie,
- Comportement et éco-gestes,
- Déplacements, éco-conduite.

#### **Evaluation - Conclusion**

#### Objectifs :

Découvrir le Développement Durable et son influence dans l'entreprise.  
Développer un comportement d'éco-citoyen

#### Moyens pédagogiques :

Vidéo projection, La méthode pédagogique est interactive afin de répondre au mieux aux préoccupations des participants.

Durée : 2 jours

11

## Sensibilisation à l'environnement : gestion des déchets

### Programme :

#### 1 Généralités sur les questions d'environnement et de déchets

- Sensibiliser aux obligations réglementaires
- Norme en vigueur, les pénalités possibles

#### 2 La réglementation Française en la matière

- Les obligations réglementaires et législatives
- Les échéances
- Les moyens mis en œuvre...

#### 3 Les déchets courants

- Identifier les principaux déchets banals rencontrés en centre de tri et leur devenir
- Les principaux types de déchets
- Filières de traitement et de valorisation

#### 4 Les déchets spécifiques

- Savoir identifier les déchets spécifiques
- Déchets industriels banals et spéciaux.
- Les déchets contaminés.
- Les encombrants : pneus, électroménagers

#### 5 Hygiène et sécurité

- Prendre les précautions nécessaires à la prévention du risque
- Les Equipements Individuels de Sécurité (EPI)
- Les positions ergonomiques
- Hygiène corporelle

### Objectifs :

Reconnaître les types de déchets. Prendre les précautions nécessaires en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

### Moyens pédagogiques :

Films vidéo

Exercices pratiques

Durée : 1 jour

## Habilitations électriques 12 Personnel non électricien & personnel électricien Habilitation : B0-H0 et suivants

### SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
- Énoncer les effets du courant électriques sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnements et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13

### MODULE EXECUTANTS DE TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE – B0.H0.H0V

- Nommer les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisations et interdits, zone de travail, etc)

### MISE EN PRATIQUE SUR UN OUVRAGE OU UNE INSTALLATION

OBJECTIFS : A l'issue de cette formation, les stagiaires doivent être capables de :

- De respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510
- D'exécuter en sécurité les opérations

MOYENS PEDAGOGIQUES : Vidéoprojecteur et ordinateur portable. Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

VALIDATION : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

DUREE : 1 jour

### Les autres habilitations électriques :

BS – BP – BE - B1, B2 BC et BR, HC, H1 et H2

Recyclage des connaissances du personnel habilité.

(tous les trois ans).

13

## Sensibilisation aux risques : ATEX (Atmosphère Explosive),

### Programme :

*Qu'est-ce qu'une explosion ?*

*Comment maîtriser le risque d'explosion grâce à la nouvelle réglementation ?*

*Comment classer les zones ATEX ?*

*Comment choisir les équipements à installer en zone ATEX ?*

*Quelles sont les règles à respecter lorsqu'on installe ou qu'on intervient sur du matériel électrique ATEX*

*Quelles sont les règles à respecter lorsqu'on installe ou qu'on intervient sur du matériel non électrique ATEX*

*Comment se comporter en zone ATEX ?*

*Évaluation*

### Objectifs :

*L'objectif est de fournir les éléments permettant de réaliser, modifier, contrôler une installation ainsi que d'assurer la maintenance d'une installation dans le respect des règles d'utilisation et d'installation des équipements ATEX*

### Moyens pédagogiques :

*Documents papiers, Transparents, Vidéo projecteur.*

Durée : 1 jour

14

## Haute et Très Haute Pression

### Programme :

#### **DESCRIPTION TECHNIQUE.**

- Schéma d'une installation type.
- Les accessoires de projection.
- Principales définitions concernant les pressions.

#### **RISQUES ET PREVENTION.**

- Analyse des risques. Effets sur l'homme et sur le matériel.
- Les principes de prévention.

#### **CHOIX DES EQUIPEMENTS.**

- Conformités à la réglementation.
- Choix du matériel.

#### **EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.**

#### **L'HYGIENE CORPORELLE ET VESTIMENTAIRE**

#### **REGLES GENERALES DE SECURITE**

- Risques électriques.
- Travaux en hauteur.
- Manipulation des produits.

#### **CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT.**

#### **TEXTES REGLEMENTAIRES ET DOCUMENTS.**

Objectifs : *Permettre aux stagiaires d'acquérir des notions élémentaires de prévention et de protection des personnes et du matériel.*

Moyens pédagogiques : *Aires d'intervention pour les exercices et documentation.*

Durée : 1 jour à 2 jours. A déterminer

**Programme :****1. Les risques de chute de hauteur**

- Statistiques sur les accidents du travail
- La responsabilité de l'employeur et du salarié
- Les facteurs de chute de hauteur
- Les accidents dus aux chutes de hauteur
- Calcul simple des effets dynamiques d'une chute
- Choix des EPI en fonction des risques.

**2. Législation et réglementation en matière de travail en hauteur**

- Le code du travail
- Le décret du 01 septembre 2004
- La directive européenne 2001/45/CE

**3. Les protections collectives**

- Repérage des situations dangereuses
- Les mesures de protection collectives à prévoir (planchers de travail ou de circulation, garde-corps, passerelles, ouvertures sur le vide, toitures, et plateformes)
- Conditions d'utilisation des échelles, nacelles et échafaudages et réglementation

**4. Les protections individuelles**

- Analyse de la situation et de l'environnement de travail
- Les composants d'un système d'arrêt des chutes : le harnais, le système de liaison (longes, antichute mobiles, antichute à rappel automatique, absorbeur d'énergie) les points d'ancrage, les connecteurs

**5. Exercices pratiques et évaluation****Objectifs :**

Acquérir les connaissances et les savoir-faire afin de travailler en toute sécurité en hauteur.

Savoir identifier et choisir le matériel nécessaire à l'environnement de travail, l'adapter, le régler et savoir s'équiper pour optimiser ses mouvements.

Savoir évaluer les risques face à une situation de travail en hauteur et réaliser un sauvetage le cas échéant.

**Moyens pédagogiques :**

- Exposés et discussions étayés de textes illustrés,
- Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

**Durée :** Suivant les besoins de l'entreprise : 2 jours de formation.

**Programme :****LES RECOMMANDATIONS.**

- Le Décret N° 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004
- La Recommandation ED 408
- Les Normes et règles générales

**CHOIX DU MATERIEL.**

- Il est recommandé de choisir un matériel adéquate et conforme à la norme NF.
- Choix du type et choix de la classe.

**MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION.**

- Limite d'utilisation.
- Hauteur et charge maximale. (Échafaudage hauteur maxi 7 m)
- Amarrage et ancrage du matériel.
- Les gardes de corps et filets de protection.
- Les moyens d'accès.

**LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.**

- Obligation de direction des travaux de montage et démontage, par une personne compétente.
- Obligation d'examen, consignation sur le registre de sécurité.
- Les moyens de protection collective contre le risque de chute.
- Obligation de faire une demande d'autorisation auprès de l'autorité compétente et prévoir des protections pour les passants. (voie publique)

**LES RISQUES HUMAINS.**

- Aptitude physique.
- Fréquence d'activité.

**Objectifs :** Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies dans le référentiel édité par l'INRS.

**Moyens pédagogiques :**

Exposés et discussions étayés de textes illustrés,  
Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

**Durée :** 2 jours

**Programme :****Qualification du pontier :**

- Les pontiers doivent être formés et connaître parfaitement les caractéristiques, les possibilités et la manœuvre de leur matériel
- Ils doivent également connaître et appliquer les consignes de sécurité en vigueur dans leur entreprise.

**Utilisation du pont :**

- Equipement de protection individuelle.
- Mouvements et mécanismes.
- Conduite en sécurité : Gestes et signaux de commandement.
- Entretien des appareils de levage, avant le début des travaux.

**Règles de conduite et de circulation :**

- Règles générales et spécifiques quel que soit le type de pont.
- Règles d'élingage, la pose et la reprise de la charge.
- Règles de chargement et de déchargement.
- Manœuvres délicates, basculement et retournement des charges.
- Interdictions.

**Vérification et entretien du pont :**

- Entretien des appareils de levage, avant le début des travaux.
- Consignes générales, vérifications journalières, hebdomadaires, etc. ...

**Consignes en cas d'accident.**

**Objectifs :** A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité, d'élingage, de prise, de déplacement, de chargement et déchargement des charges.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

**Moyens pédagogiques :** Vidéoprojecteur, ordinateur portable.  
Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés.

**Validation :** Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

**Durée :** Pour les stagiaires confirmés : 1 jour de formation.

**Programme :**

- Enjeux et facteurs de l'insécurité routière.
- Enjeux pour l'entreprise et son rôle.
- Evaluation des risques liés à l'entreprise.
- Analyser les accidents de mission et de trajet.
- Présentation et étapes de la démarche de prévention.
- Présentation des différents partenaires, de leur rôle, des ressources disponibles.
- Analyser les conditions réelles de conduite.
- Conditions d'initialisation et de réussite de la démarche.
- Analyser la gestion des déplacements.
- Mise en place d'un plan de prévention du risque routier en entreprise.

**Les 10 principes de LA CONDUITE PREVENTIVE pour gérer les situations dangereuses.**

1. Etre en bonne condition physique et avoir un bon état mental,
2. Savoir gérer son temps,
3. Observer, analyser, anticiper,
4. Prévoir les réactions des autres usagers, communiquer avec eux,
5. Connaître, comprendre et respecter les règles de circulation,
6. Ne pas gêner, ne pas surprendre,
7. Etre calme, courtois et tolérant,
8. Avoir un véhicule en bon état,
9. Appliquer les techniques de LA CONDUITE PREVENTIVE,
10. Avoir la volonté de mieux conduire.

**Objectifs :**

Evaluer le risque routier encouru par les salariés.  
Repérer les conditions et les étapes permettant une démarche de prévention du risque routier.  
Mettre en place un plan de prévention du risque routier en entreprise.

**Moyens pédagogiques :**

Alternance d'apports théoriques, d'exemples et de cas pratiques.

**Durée :** 1 jour



**Programme :**

Présentation et la position du CHSCT.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/ MP)

Les missions du CHSCT.

Les indicateurs de résultats.

Modélisation du risque.

Mission d'enquête après accident.

L'analyse de risque

***Sommaire de la formation des membres de CHSCT sur l'analyse et l'évaluation des risques.***

Schéma de l'accident.

La maîtrise des risques professionnels.

Démarche permettant d'appréhender les risques.

L'analyse de l'accident du travail par :

Mesurer le risque.

Appréciation du risque.

***Sommaire du guide d'enquête pour accident.***

Comment définir un accident et pourquoi faire une enquête ?

Combien de personnes devraient effectuer l'enquête et qui devraient-elles être ?

Le superviseur immédiat devrait-il faire partie de l'enquête ?

Comment assurer l'impartialité des enquêteurs ?

Quelles étapes une enquête doit comprendre ?

Comment décider à quoi attribuer la cause d'un accident ?

Comment les faits sont-ils établis ?

Sur quoi dois-je fonder mes analyses et mes conclusions ?

Pourquoi faut-il faire de recommandations ?

Que faire si l'enquête relève une « erreur humaine » ?

Savoir construire l'arbre des causes.

**Objectifs :**

*Définir le rôle, les attributions et les prérogatives du CHS. et du CTP.*

*Réaliser ses missions en matière de prévention des risques grâce à des moyens et des méthodes pertinentes. Participer activement au développement de la prévention*

**Moyens pédagogiques :** vidéoprojecteur, projecteur, vidéo, Documents stagiaires

**Durée :** 3 jours de formation pour un effectif de 50 à 300 personnes.

5 jours de formation pour un effectif supérieur à 300 personnes.

**Programme :**

- *Gestion des hommes.*
- *La communication.*
- *L'initiation à la communication par quelques outils de programmation « Neurolinguistique ».*
- *Briefing.*
- *Planification des tâches.*
- *Délégation, passation de consignes, mise en place des délais.*
- *Débriefing.*
- *Gestion du chantier.*
- *Définition des travaux à réaliser.*
- *Identification des tâches.*
- *Définition des matériaux et des matériels.*
- *Approvisionnement.*
- *Avancement des travaux.*
- *Suivi des travaux.*
- *Sécurité.*
- *Préventions des risques.*
- *Organisation d'un plan de prévention.*
- *Ports des EPI.*
- *Respect des consignes.*
- *Normes et réglementations.*

**Objectifs :**

*Il doit acquérir des outils en termes de communication, d'organisation et de management, lui permettant de pouvoir diriger, motiver et former une équipe sous sa responsabilité.*

**Moyens pédagogiques :**

*Etudes de cas, apport théorique. Travail en groupe.*

*Démarches déductives et analytiques.*

**Durée :** 2 à 3 jours

21

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX : de l'identification à la prévention des risques psychosociaux

### Programme :

1. **Les Risques Psychosociaux : De quoi parle-t-on ?**
  - Définir les termes : stress, souffrance, risque psychosocial...
  - Faire de la prévention des risques une responsabilité de la direction de l'entreprise
2. **La réglementation et les obligations de prévention**
  - Connaître la loi et ses obligations en matière de prévention
3. **Les facteurs de risques psycho-sociaux**
  - Identifier tous les facteurs de risques internes et externes
  - S'appuyer sur le réseau de professionnels concernés : médecin du travail, CARSAT...
  - Identifier les facteurs de risques...
4. **Les nouvelles grilles de lecture pour comprendre la souffrance au travail**
  - Comprendre les mécanismes de la construction de la souffrance au travail...
5. **Auditer son entreprise en matière de risque psychosocial**
  - Faire le diagnostic organisationnel de son entreprise, de la politique RH, de la culture et des conditions de travail.
  - Identifier les zones de fragilité et les zones de force pour une prévention réussie
6. **Ecrire sa politique en matière de risque psychosocial**
  - Au regard du diagnostic, rédiger les points clés de sa charte ou une politique de prévention
7. **Agir sur 4 niveaux**
  - L'organisation - les systèmes RH - les conditions de travail - la culture de l'entreprise
8. **Se doter d'outils de mesure de la prévention des risques psychosociaux**
  - Elaborer les outils de pilotage du risque psychosocial (pour la DRH, pour les managers et la direction)

**OBJECTIFS :** A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- Connaître et comprendre les manifestations des risques psychosociaux dans le travail
- Prendre conscience des enjeux liés à la prévention des risques psychosociaux
- S'inscrire dans son rôle de préventeur pour faire évoluer l'organisation et les comportements

**MOYENS PEDAGOGIQUES :** Vidéoprojecteur, ordinateur portable. Paperboard.

Echange d'expérience sur cas concret entre participants, participation active, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés.

**DUREE :** 2 jours

22

## Mieux communiquer avec son équipe et mieux la comprendre

### Programme :

- Bien communiquer n'est pas si naturel.
- Les composantes de la communication.
- Les pièges de la communication.
- L'écoute active et l'empathie.
- Les techniques de questionnement.
- Apprendre à écouter.
- Erreurs typiques à éviter.
- Conseils pratiques pour une meilleure communication et une meilleure écoute.
- Synthèse.
- Plan d'action personnel.

### Objectifs :

Faire prendre conscience aux participants des pièges inhérents à l'écoute et à la communication avec leurs subordonnés, collègues et managers.

Les doter d'outils et d'un plan d'action pour une amélioration concrète de leur communication et de leur capacité d'écoute.

### Personnel concerné :

- Managers, chefs d'équipes, team leaders.
- Nouveaux managers, managers récemment promus
- Personnes aspirant à un poste de managers

### Moyens pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques et d'exercices

**Durée :** 1 à 2 jours

**Programme :****Ressources naturelles :**

- Etat interne.
- Ancrage.
- Emotions.

**Initiation à la PNL (Programmation-Neuro-Linguistique) :**

- Définition et fondements.
- Définir et atteindre les objectifs.
- Passer d'une émotion paralysante à une émotion positive rapidement.
- Etablir une excellente communication.

**Outils sur la gestion du stress :**

- Respiration.
- Corps.

**Objectifs :**

Apprendre aux stagiaires à développer ses capacités personnelles en prenant de l'assurance tout en gérant le stress lié à ce type de situation et maîtriser et harmoniser les différents niveaux de communication orale.

**Moyens pédagogiques :**

Alternance d'exposés théoriques et d'exercices.  
Expérimentation et sensibilisation des techniques de base de la communication et du changement.

**Durée :** 2 à 3 jours

**Programme :**

*Etude avec le formateur préventeur en sécurité (Prise de conscience)*

- Analyse des différents environnements des postes de travail des stagiaires.
- Identification des différents dangers...
- Les équipements de protection individuelle. (Chaussures, gants, lunettes etc...)
- Contexte et cause des accidents : maladresse, mauvaise utilisation du matériel, ....
- Conséquence de ces accidents (cout direct et indirect)

*Formation aux stagiaires : Repérage et identification des risques :*

- Chute de plain-pied et chutes de hauteur
- Risques lié aux circulations internes et externes
- Risque lié à l'activité physique. (Ports des outils, ergonomie, déplacements)
- Risques lié à la manutention manuelle et mécanique, aux produits dangereux, aux déchets
- Risques lié aux équipements de travail, effondrements et chutes d'objets
- Risques et nuisances liés au bruit et aux nuisances thermiques
- Risques lié à l'électricité, l'incendie et l'explosion, aux rayonnements et risques divers

*Adapter son comportement après la formation.*

*Présentation des différentes barrières de protection face aux dangers.*

*Présentation, propositions et pistes d'action venant des stagiaires pour progresser !*

*Entretien individuel par stagiaire.*

- Connaître l'opinion de chaque stagiaire sur les accidents
- Analyse et mécanisme des accidents survenus
- Perception de la sécurité
- Proposition par les stagiaires des barrières à mettre en place

*Adapter son comportement après la formation.*

*Présentation, propositions et pistes d'action venant des stagiaires pour progresser !*

*Réunion de bilan avec l'encadrement de la personne (Proposition des stagiaires à la hiérarchie)*

- Actions concrète à mettre en œuvre et à mettre en application sur le terrain

**OBJECTIFS :** *A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :*

- D'acquérir les réflexes pour éviter les risques pour sa sécurité et sa santé ainsi que des autres personnes concernées du fait de ses actes et de ses omissions au travail
- D'acquérir des notions élémentaires de prévention et de protection des personnes et du matériel

**DUREE :** 2 jours

25

## Elaboration du livret d'accueil sécurité

### Programme :

#### 1<sup>er</sup> JOUR :

Visite des différents sites avec les responsables de chaque service

Collecte d'informations et de divers documents auprès des différents services : organigramme, chiffres clés, dernière organisation, fiches de poste....

#### 2<sup>ème</sup> JOUR :

Formation Agents de prévention aux responsables de chaque service.

Discussion autour du contenu du livret d'accueil sécurité avec les divers responsables ainsi que tous les acteurs essentiels à l'élaboration de celui-ci.

#### 3<sup>ème</sup> JOUR :

Elaboration en interne du document avec incorporation de textes, de photos prises lors de la visite, d'illustration...

Celui-ci sera facile à lire et synthétique au niveau de tous les thèmes abordés.

Il abordera l'accès et la circulation, les protections individuelles et collectives, les règles de sécurité, les risques spécifiques : incendie, gaz, charges transportées, produits dangereux..., consigne en cas d'accidents, les différents postes, l'organisation mise en place...

#### 4<sup>ème</sup> JOUR :

Présentation du livret d'accueil sécurité à toutes les personnes concernées.

Cette présentation mettra en valeur sa simplicité de mise à jour, son contenu, ses textes de loi synthétisés, ses images d'illustrations, sa clarté...

#### OBJECTIF :

Le livret d'accueil sécurité doit permettre à l'employé de recevoir des informations nécessaires sur les conditions de circulation et d'exécution sur les lieux de travail, sur les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre et sur les risques de mise en cause de la responsabilité qu'il engage.

#### MOYENS PEDAGOGIQUES :

Vidéoprojecteur, ordinateur portable, Paperboard

Echange d'expérience sur cas concret entre participants.

Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention.

Collecte de différentes informations auprès des services compétents

Discussion avec divers responsables sur le contenu de ce livret

Durée : 4 jours

26

## Informatique Débutants & confirmés

### Programme :

#### WINDOWS :

Débuter avec Windows : fenêtres et icônes.

Démarrer un programme.

Travailler des données.

Organiser les fichiers et les dossiers.

Ranger le bureau.

Créer un raccourci.

Organiser la barre d'outils.

Une autre manière de travailler

#### Objectifs :

Maîtriser l'environnement graphique et savoir utiliser les différents outils de maintenance.

#### Initiation WORD :

Rédiger.

Mise en page.

Personnaliser un document.

Concevoir un tableau.

#### Objectifs :

Maîtriser les fonctions de base du traitement de texte. Utiliser des tableaux, des images...

#### Initiation EXCEL :

Notions élémentaires sur les classeurs.

Modifier des classeurs et des feuilles de calculs.

Travailler avec des formules simples et des fonctions de base

Insérer des images et d'autres objets.

Réaliser des graphiques.

#### Objectifs :

Maîtriser les fonctions de base du tableur et savoir représenter un tableau en graphique.

#### Initiation INTERNET :

Les outils pour se connecter sur Internet.

Qu'est-ce qu'Internet.

Quels sont les meilleurs sites pour vous aider ?

Comment faire une recherche.

**Objectif :** Connaître les différents moteurs de recherches et saisir de manière pertinente les mots clés. Rechercher efficacement l'information, la stockée et la restituer.

Durée : A définir suivant la demande et le niveau des stagiaires

27

## **Manipulation en sécurité : les outils tranchants ou coupants (tronçonneuse, débroussailleuse...)**

### Programme :

*Connaissance démystification de l'appareil.*

*Contrôle et vérification pour un fonctionnement en toute sécurité.*

*Prévention des risques, règles fondamentales de mise en route.*

*Aménagement du poste de travail et préparation du chantier.*

*Connaissance et prise en compte des Equipements de Protection Individuel :*

- Protection auditive.
- T.M.S.
- La vue.
- Vibration.

*Règles de bases d'utilisation de l'outil.*

### Objectifs :

*S'assurer de l'application des règles de sécurité dans l'entreprise. Augmenter la performance de la manutention.*

### Moyens pédagogiques :

*Exposés et discussions étayés de textes illustrés,  
Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.*

Durée : 1 Jour

## **« CERTIPHYTO » Décideur**

28

### Programme de formation

#### Thème réglementation et sécurité environnemental

- Cadre réglementaire français
- Définition des produits phytopharmaceutiques
- Produits autorisés et produits illégaux – Autorisation de mise sur le marché....

#### Thème Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Dangers des produits
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

#### Thème réduction de l'usage, méthode alternative

- Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).

Objectifs : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- D'utiliser les produits phytosanitaires en toute sécurité que cela soit pour l'Homme et son environnement
- D'obtenir le Certificat Individuel pour les produits phytosanitaires

Validation : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire.

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur portable. Paperboard.  
Echange d'expérience sur cas concret entre participants, exercices pratiques.

Nature des support remis a chaque stagiaire : remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés.

Durée : 2 jours pour les entreprises non soumises à agrément  
3 jours pour les entreprises soumises à agrément

**Programme de formation****Thème réglementation et sécurité environnemental**

- Cadre réglementaire français
- Définition des produits phytopharmaceutiques
- Produits autorisés et produits illégaux – Autorisation de mise sur le marché....

**Thème Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public**

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Dangerosité des produits
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

**Thème réduction de l'usage, méthode alternative**

- Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).

**Objectifs** : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- D'utiliser les produits phytosanitaires en toute sécurité que cela soit pour l'Homme et son environnement
- D'obtenir le Certificat Individuel pour les produits phytosanitaires

**Validation** : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire.

**Moyens pédagogiques** : Vidéoprojecteur, ordinateur portable. Paperboard.  
Echange d'expérience sur cas concret entre participants, exercices pratiques.

**Nature des support remis a chaque stagiaire** : remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés.

**Durée** : 2 jours

**L'Hygiène en général**

- Hygiène de la personne
- Hygiène des locaux
- hygiène du matériel
- Process de fabrication (entre chaud et froid)

**Qualité des produits alimentaires**

Les contrôles officiels des denrées alimentaires  
L'assurance de la qualité dans les industries agroalimentaires :  
La démarche H.A.C.C.P. : les 7 principes fondamentaux et la mise en place

**Hygiène et prévention en milieu professionnel**

Réglementation et sécurité alimentaire  
Analyse des risques et mesures préventives  
Contrôles microbiologiques  
Nettoyage et désinfection : le bio-nettoyage

**Conditionnement des aliments****L'étiquetage : les mentions obligatoires portées sur l'étiquetage**

Cas pratique : concevoir une étiquette à partir d'une denrée donnée  
Le conditionnement, la protection de l'aliment  
Réglementation des matériaux utilisables pour le contact alimentaire  
Les différents matériaux : papier d'emballage, verre, élastomères, matières plastiques.  
Tous les critères à prendre en compte avant de choisir le conditionnement.

**Les techniques de conservation des aliments****La conservation par la chaleur (liaison chaude)****Les techniques du froid (liaison froide)**

La déshydratation des aliments

**Les micro-organismes****Le monde microbien / Les microorganismes et les aliments**

Les modes de contamination en milieu professionnel

**Les dangers des aliments**

Maladies alimentaires / Intoxication alimentaire / Parasitoses alimentaires/  
Cas pratique : TIAC

**OBJECTIFS** : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- Connaître les caractéristiques liées à l'hygiène alimentaire
- Connaître les risques liés à l'hygiène alimentaire

**MOYENS PEDAGOGIQUES** : Vidéoprojecteur, ordinateur portable. Paperboard.

Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés.

**DUREE** : 2 jours



31

## Réagir face aux agressions, violences et gérer les incivilités

### Programme :

#### **Spécificité de l'établissement :**

- Revue des incidents antérieurs, témoignages.
- Spécificités de l'environnement immédiat de l'établissement, visite des lieux et des installations.
- Organisation, procédures et dispositifs en place.
- Etablissement des types et niveaux de risques potentiels.
- Les obligations légales de sécurité-résultat.
- Cartographie des risques de l'établissement.

#### **Agressions, violences et incivilités :**

- Les nouvelles formes de délinquances.
- Les besoins de sécurité et la diversité des attentes.
- L'approche comportementaliste de l'agression et du rapport violent.
- Pourquoi éviter les prises de risques et les mises en danger.
- La prévention et la gestion des situations à risques : avant, pendant et après l'agression.
- Comment détecter les situations suspectes ou à risques et les désamorcer.

### Objectifs :

Apprendre aux stagiaires à identifier une situation à risque et réagir face à une agression, des violences ou des incivilités dans le cadre de leur emploi.

### Personnel concerné :

Le personnel qui est en contact avec le public ou la clientèle (Surveillant, réceptionniste, guichetier...).

### Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et échanges d'expériences lors de conversation.

Durée : 2 jours

32

## Transmission des acquis et se préparer à la retraite

### Programme :

La cessation d'activité est en général attendue, souhaitée et porteuse d'espérance. Au-delà du sentiment de se retrouver en grandes vacances, elle nécessite une organisation de son mode de vie, un changement d'habitudes et de comportements. Elle implique aussi la préparation de sa succession professionnelle afin de transmettre son savoir et ses compétences, dans un consensus d'entreprise socialement responsable.

#### **Transmettre ses connaissances :**

- Se préparer à ce changement important.
- Déterminer ce qui doit être apporté à son successeur.
- Se préparer à la transmission de son savoir et de son savoir-faire.

#### **Départ à la retraite :**

- Eclaircir ses attentes et ses aspirations profondes, déterminer ses besoins et aborder les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une nouvelle existence riche et enthousiasmante.
- Construire une stratégie de reconversion véritablement épanouissante.
- Se préparer à assumer de nouveaux rôles.

### Objectifs :

Réfléchir aux changements apportés par la retraite afin d'aborder cette étape avec sérénité, prendre conscience des effets sociologiques et psychologiques de la retraite, connaître les droits liés à la situation de retraité et « agir pour bien vieillir ».

### Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et échanges avec intervenants divers.

Durée : 3 à 4 jours

*Rappeler les objectifs de l'entretien pour celui qui conduit l'entretien, l'équipe et l'entreprise : Centrer l'entretien sur un ou plusieurs objectifs.*

*Clarifier les missions du collaborateur et situer sa contribution à la performance de l'entreprise*

*Evaluer les activités et les compétences mises en œuvre*

*Inviter le collaborateur à évoquer ses propres objectifs et les points qu'il souhaite aborder*

*Identifier les attentes du collaborateur au regard des besoins et objectifs de l'entreprise*

*Ouvrir le dialogue sur chacun des points à aborder en visant la compréhension mutuelle par le biais de l'écoute, de la reformulation, d'un éventuel questionnaire adapté, créer un climat de confiance*

*Apprécier l'atteinte des objectifs*

*Analyser complètement les facteurs de résultats en s'appuyant sur des faits*

*Formuler et recevoir les critiques dans un esprit de progrès et de construction*

*Fixer des objectifs nouveaux pour la période à venir*

*Conclure l'entretien par la formulation d'actions concrètes à engager en prévoyant moyens et dates*

*Définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs*

*Communiquer à la direction les conclusions de l'entretien*

**Objectifs :** *Faire un bilan sur les réussites et les échecs de l'année et d'en expliquer les raisons. Analyser les compétences et les performances individuelles, fixer les objectifs de l'année à venir en prévoyant les moyens à mobiliser pour les atteindre. Évoquer les souhaits d'évolution professionnelle et les besoins de formation.*

**Moyens pédagogiques :** *Prise de notes, discussion, échanges d'expérience sur cas concret.*

**Personnel concerné :** *Tout le personnel de l'entreprise.*

**Durée :** *Environ 3 heures*

### **Alimentation du CPF**

*Le compte personnel de formation est alimenté en heures de formation chaque année et, le cas échéant, par des abondements complémentaires, selon des modalités précises.*

*Le compte permet de capitaliser des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures jusqu'à la limite de 150 heures au total. Pour un temps partiel, les heures sont calculées à due proportion du temps de travail effectué.*

### **Mobilisation du compte personnel de formation**

*C'est le salarié qui prend l'initiative d'utiliser son compte personnel de formation afin de concrétiser son projet de formation.*

*>> Si la formation se déroule hors du temps de travail, ou si elle vise l'acquisition du socle de connaissances et de compétences, ou lorsqu'elle fait suite à un abondement complémentaire de 100 heures, le salarié n'a pas besoin de l'autorisation de l'employeur.*

*>> Lorsque la formation est suivie en tout ou partie pendant le temps de travail, le salarié doit recueillir l'accord préalable de l'employeur. L'employeur lui notifie sa réponse dans un délai de 30 jours. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation.*

*Le refus par le salarié de mobiliser son compte personnel n'est jamais fautif.*

### **Quelles sont les formations éligibles au compte personnel de formation pour les salariés ?**

► *Les formations éligibles sont :*

> *L'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences ;*

> *L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE)*

► *Les partenaires sociaux définissent les formations au niveau national dans chacune des branches professionnelles et au niveau interprofessionnel. Les partenaires sociaux régionaux définissent les formations éligibles au niveau interprofessionnel régional.*

*Ces formations permettent d'accéder à un diplôme, un titre professionnel, une certification, un certificat de qualification professionnelle (CQP), des habilitations, etc. Elles constituent la liste des formations éligibles pour un titulaire.*

*Décret n°2014-1119 du 2 octobre 2014 relatif aux listes de formations éligibles au titre du compte personnel de formation*



**LES CAUSES D'ACCIDENTS.****Le matériel.**

Conformité et maintien en état de conformité. Vérifications.

**Le conducteur.**

Age du conducteur, Formation, Autorisation.

**Utilisation d'un engin de chantier**

- Equipement de protection individuelle.
- Rappel des principaux dispositifs de sécurité.
- Conduire en souplesse : pour les personnes et le matériel.
- Capacité de la chargeuse. L'ordre et la propreté.
- Modification d'un nouvel équipement porte-charge.

**REGLE DE CONDUITE ET DE CIRCULATION.**

- Règles générales et spécifiques quel que soit le type d'engin
- Règles de chargement et de déchargement.
- Gestes et panneaux.
- Interdictions.

**VERIFICATION ET ENTRETIEN DES ENGINES**

- Consignes générales, vérifications journalières, hebdomadaires, etc...

**OBJECTIFS :** A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

**MOYENS PEDAGOGIQUES :** Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, exercices pratiques, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

**VALIDATION :** Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

**DUREE :** Pour les stagiaires confirmés : 1 jour de formation.

Le test CACES : 1 jour supplémentaire.

**QUALIFICATION DU CONDUCTEUR.**

- Les conducteurs des chariots automoteurs, doivent être formés et connaître parfaitement les caractéristiques, les possibilités et la manœuvre des différents chariots et différents sols.
- Ils doivent également connaître et appliquer les consignes de sécurité en vigueur dans leur entreprise.

**UTILISATION DU CHARIOT.**

- Equipement de protection individuelle.
- Rappel des principaux dispositifs de sécurité.
- Conduire en souplesse : pour les personnes et le matériel.
- Capacité du chariot. Conduite sur plusieurs sols.
- Modification d'un nouvel équipement porte-charge.

**REGLE DE CONDUITE ET DE CIRCULATION.**

- Règles générales et spécifiques quel que soit les types de chariot.
- Règles pour le gerbage, la pose et la reprise de la charge.
- Règles de chargement et de déchargement
- Interdictions.

**VERIFICATION ET ENTRETIEN DU CHARIOT.**

- Consignes générales, vérifications journalières, hebdomadaires, etc...

**OBJECTIFS :** A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité, de chargement et de déchargement, les opérations de stockage et de déstockage de charges.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

**MOYENS PEDAGOGIQUES :** Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

**VALIDATION :** Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

**DUREE :** Pour les stagiaires confirmés : 1 jour de formation.

Le test CACES : 1 jour supplémentaire

**Programme :****Réglementation****Technologie :**

Connaissance avec la PEMP.

Circuits hydrauliques et électriques de commande.

**Principaux risques d'accidents :**

Règles générales et spécifiques quel que soit le type de PEMP.

Renversement, chutes dans le vide.

Ecrasement, coincement.

Les risques électriques.

**Consignes de sécurité :**

Prise et fin de poste.

Mise en place de la PEMP.

Balisage de la zone d'évaluation.

Respect de la zone de travail.

Arrêt d'urgence.

Transport de la PEMP.

Les équipements de protection individuels.

**Vérification et entretien de la PEMP :**

Entretien des appareils de levage, avant le début des travaux.

Consignes générales, vérifications journalières, hebdomadaires, etc. ...

**Objectifs :** A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

**Moyens pédagogiques :** Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

**Validation :** Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats

**Durée :** Pour les stagiaires confirmés : 1 jour de formation.

Le test CACES : 1 jour supplémentaire.

**Programme :****Responsabilité pénale****Généralités :**

- Différents types de grues.
- Différents types d'équipements.
- Règles générales de chargement et déchargement.
- Gestes et signaux.
- Manœuvres délicates.

**Connaître sa grue :**

- Fonctionnement.
- Composition.
- Performances.

**Exploitation :**

- Mise en station.
- Elingage de la charge.
- Levage, guidage, arrimage.
- Positionnement de la grue (sans circulation).

**Entretien****Contrôle**

**Objectifs :** A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

**Moyens pédagogiques :** Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

**Validation :** Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

**Durée :** Pour les stagiaires confirmés : 2 à 4 jours de formation.

Le test CACES : 1 jour supplémentaire

**Programme :****Responsabilité pénale****Généralités :**

- Différents types de grues.
- Différents types d'équipements.

**Connaître sa grue :**

- Fonctionnement.
- Composition.
- Performances.

**Exploitation :**

- Circulation en entreprise.
- Positionnement du véhicule.
- Mise en station.
- Elingage de la charge.
- Levage, guidage, arrimage.

**Entretien****Contrôles**

**Objectifs :** A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

**Moyens pédagogiques :** Vidéoprojecteur, ordinateur portable, Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

**Validation :** Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

**Durée :** Pour les stagiaires confirmés : 1 jour de formation.

Le test CACES : 1 jour supplémentaire.

**Programme :**

- Le grutier
- Les principaux types de grues à tour. Les risques liés à leur utilisation
- Notions élémentaires de physique
- Technologie des grues à tour
- Stabilité des grues à tour
- Installation des grues à tour
- Exploitation des grues à tour
- Entretien des grues à tour
- Connaissances générales
- Applications pratiques
- Test théorique et pratique

**Pré requis :**

- Avoir 18 ans (sauf dérogation)
- Visite médicale effectuée par la médecine du travail

**Les types de grue :**

La recommandation R.377M classe les grues à tour en deux catégories, les grues à tour à montage par éléments et les grues à tour à montage automatisé. La conduite peut être en cabine ou au sol.

**Validation :**

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des grues à tour.

CACES la recommandation R.377M valable pour une durée de cinq ans

**Objectifs :** A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

**Moyens pédagogiques :** Vidéoprojecteur, ordinateur portable, paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

**Validation :** Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

**Durée :** Pour les stagiaires confirmés : 3 à 5 jours de formation.

Le test CACES : 1 jour supplémentaire

41

## Conducteur des Locotracteurs P3

### Programme :

#### **Responsabilité pénale :**

*Législation et recommandations.*

*Généralité :*

- *Responsabilité du conducteur.*
- *Rôle du conducteur.*
- *Identification du matériel : différentes chaîne cinématiques.*
- *Technologies élémentaires : le moteur diesel, description et rôle du circuit d'huile et du circuit d'eau, le circuit de combustible, le circuit électrique.*
- *La transmission : coupleur hydrauliques, boîte de vitesse, arbres de transmission, les chaînes.*
- *Le freinage : circuit pneumatique, production d'air, le frein continu, essai d'étanchéité et essai de continuité.*
- *Connaître son loco- tracteur :*
- *Le poste de conduite : description cabine, radio commande.*
- *Les vérifications à effectuer : avant, pendant, après les manœuvres.*

#### **Exploitation :**

- *Prescription de conduite.*
- *Points à surveiller : voies, abords, courbes, signalisation, passage à niveaux, etc...*

#### **Entretien et contrôle :**

- *Contrôles avant et fin de poste, les dispositifs de sécurité.*

#### **Pré requis :**

- *P1 Accrocheur.*
- *P2 Chef de manœuvre.*

#### **Objectif :**

*Acquérir les connaissances et le savoir-faire relatifs à l'utilisation des locotracteurs*

#### **Validation :**

*Un test final d'évaluation est effectué par le formateur.*

**Durée :** *Pour les stagiaires confirmés : 2 jours de formation.*

41A

## Chef de manœuvre P2

### Programme :

#### **Responsabilité pénale :**

- *Législation et recommandations.*

#### **Généralité :**

- *Identification du matériel, le freinage (le poids frein).*
- *La signalisation, les règles de la circulation.*
- *Les gabarits, la composition de l'équipe de manœuvre.*
- *Prise de connaissance de la tâche, les travaux.*
- *Les interdictions, les franchissements de route.*
- *Les aiguillages, utilisation du matériel roulant.*
- *Conduire à tenir en cas d'incident ou accident.*

#### **Entretien et contrôle :**

- *Contrôles avant et fin de poste, les dispositifs de sécurité.*

**Durée :** *Pour les stagiaires confirmés : 2 jours de formation.*